



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

## Communiqué de presse

Montpellier, le 05 janvier 2012

---

### De nouvelles mesures pour favoriser l'alternance

---

Trois décrets, publiés à la fin décembre 2011, visent à favoriser le recours à l'alternance. Ils s'inscrivent soit dans le cadre de l'application de la loi du 28 juillet 2011 dite « loi Cherpion », soit prolonge un dispositif déjà mis en place.

- **Prorogation du 1er janvier au 30 juin 2012 de l'aide financière accordée aux petites et moyennes entreprises pour l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (décret 2011-2001 du 28 décembre 2011) :** les entreprises de moins de 250 salariés peuvent bénéficier, pendant un an, d'une exonération des charges patronales pour l'embauche d'un jeune supplémentaire en alternance. L'embauche doit permettre d'augmenter l'effectif annuel moyen des salariés en alternance. Cette aide couvre le restant dû à cotisation pendant 12 mois d'exécution du contrat.
- **Carte d'étudiant des métiers (décret 2011-2001 du 28 décembre 2011) :** cette carte est délivrée aux apprentis et aux jeunes de moins de 25 ans en contrat de professionnalisation d'au moins 1 an et préparant à un titre ou à un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Elle leur permettra d'avoir accès aux mêmes prestations que les étudiants de l'enseignement supérieur.
- **Conclusion différée du contrat d'apprentissage (décret 2011—2075 du 30 décembre 2011) :** Ce texte permet de déroger à la règle de la signature du contrat d'apprentissage au maximum dans les 3 mois suivant le début du cycle de formation en centre de formation des apprentis (CFA) si le jeune n'a pas trouvé d'employeur. Pendant un an, le jeune peut suivre en CFA une formation sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec des périodes de « stages professionnalisants » pendant les périodes réservées à la formation en entreprises. Une convention est signée entre le jeune, l'entreprise accueillante et le CFA précisant les objectifs et modalités d'organisation du stage.